

Martinique : Non au masque de la censure sur les violences policières

lundi 30 novembre 2020, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 27 novembre 2020).

Nous publions ci-dessous une déclaration à notre (*Révolution socialiste*) initiative signée très rapidement par plus d'une vingtaine de personnes indignées par la délirante volonté du pouvoir de cacher à l'opinion les images illustrant de plus en plus souvent les violences policières. On connaît le dicton : les sots soulèvent une pierre pour se la laisser tomber sur les pieds.

Les Macroniens de l'Assemblée nationale avaient à peine fini de voter leur loi scélérate que l'actualité donnait coup sur coup des preuves évidentes du rôle salutaire que peut jouer la diffusion de vidéos documentant les violences policières.

Après les ratonnades indignes contre les demandeurEs d'asile victimes de la double ou triple peine, voici une nouvelle affaire : un entrepreneur martiniquais de spectacles à Paris violemment malmené par une horde de policiers enragés mais incapables de donner la moindre excuse sérieuse à leur acharnement bestial.

Les sommets de l'État peuvent difficilement garder le silence. Mais la question qui se pose est simple : quel serait le sort réservé aux victimes de ces violences sans les vidéos qui les montrent ?

Et cette question en appelle d'autres :

Les syndicats de police si prompts à pousser des cris quand on les met en cause seraient-ils devenus sourds ? Aveugles ? Muets ? N'ont-ils pas un petit mot à dire pour lutter contre les amalgames que de tels méfaits facilitent ?

Et les journalistes ne pourraient-ils pas donner l'exemple d'une ferme protestation devant la volonté du pouvoir de leur interdire - dans les faits et en dépit des subtilités verbales du fameux article de loi - de diffuser des vidéos des pandores dans leurs exploits ?

Il est urgent de mener ce combat avant l'installation de cette nouvelle loi liberticide.

Révolution socialiste

Déclaration

La loi visant en fait à interdire de filmer les violences policières fait l'objet d'une vive et légitime opposition en France. À dire vrai, si l'article le plus contesté de ce projet de loi entrerait dans les faits,

ce serait, même avec les aménagements tactiques discutés, l'une des atteintes aux libertés les plus graves depuis la guerre d'Algérie.

Cette loi a une apparence. Elle serait une mesure destinée à protéger les membres des forces de l'ordre des appels à la vindicte populaire.

Elle a une réalité plus sinistre. Empêcher la diffusion de vidéos sur des violences policières qui n'ont cessé d'émailler les derniers mois dans l'hexagone comme aux colonies.

Dans ces dernières, il est de notoriété publique que la lumière jetée sur les méfaits de la répression est l'instrument principal de lutte contre l'impunité qui a trop souvent bénéficié à leur auteurs.

L'hypocrisie de l'argument officiel n'a échappé à personne. L'arsenal juridique permettant de punir les éventuelles mises en danger de l'intégrité des policiers est trop abondant pour qu'on puisse croire à la nécessité de le compléter.

Sortir de la vue de la population les hauts faits de la répression, réduire à néant les affaires de brutalités contre Keziah, les Gilets jaunes éborgnés, leurs mains arrachées, les Adama Traoré et Chouviat torturés à mort : tel est le but poursuivi.

Carte blanche pour les caméras de la police mais prison et amendes pour celles des journalistes, des militantEs, voire des simples observateurs/trices.

Une observation superficielle ferait croire que ce projet liberticide serait une bonne affaire pour la police, la gendarmerie, le parquet, l'ordre établi.

En réalité, la couverture qui serait ainsi offerte aux « brebis galeuses » risque plutôt de jeter la suspicion sur l'ensemble de la police, de saper la confiance dans « l'état de droit ».

La levée de boucliers contre ce projet doit se généraliser. Journalistes, Démocrates, MilitantEs, CitoyenNEs, Parlementaires, toutes et tous doivent faire front contre la menace dont cet article scandaleux n'est qu'un exemple éloquent.

Non à la censure ! Non au recul du droit à l'information !

Les premierEs signataires :

Philippe Pierre Charles - Gilbert Pago - Marie Jo Sellaye Hardy-Dessources - Max Dorléans - Louis Félix Osier-La Fontaine - Max Rustal - Jacqueline Tally - Félix Relautte - Malou Broche - Fabrice Célestin - Patrick Chamoiseau - Valery-Ann Emond-Mariette - Francine Alimelie - Frédéric Constant - Renée Ravoteur - Emmanuelle Clément - George Arnauld - Muriel Ameller - Laurent K. Ursulet - Laurent Troudard - Alexandre Goffin - Marcel Sellaye - Rita Bonheur - Isabelle Hilaire - Daniel Justin - Raphael Constant - Edmond Lerider.

P.-S.

• Texte paru dans Révolution socialiste (Martinique) bulletin N°177, vendredi 27 novembre 2020. Publié sur le site de l'Anticapitaliste le Lundi 30 novembre 2020 à 12h43. :

<https://lanticapitaliste.org/actualite/international/non-au-masque-de-la-censure-sur-les-violences-poli>

[cieres](#)